

SECTEUR 1. VENELLE DE KERILIS



<b>Superficie :</b>	1,05 hectare		
<b>Répartition :</b>			
100%	<b>Habitat</b>	0%	Mixité de fonction
0%	Activité économique	0%	Équipement
0%	Espace public	0%	Naturel
<b>Densité :</b>	14 logements / hectare		
<b>Nombre de logement (min) :</b>	15		
<b>Nombre de logements sociaux (min) :</b>	1		
<b>Système assainissement privilégié :</b>	Collectif		
<b>Programmation estimée :</b>	2023-2027		

À proximité immédiate du centre-bourg, le site a pour vocation d'accueillir une nouvelle offre de logements.

Les haies et talus présents, sur les abords et au sein du site, conditionnent l'aménagement du secteur. Pour les préserver au maximum, plusieurs accès sont à prévoir pour desservir les futures constructions. L'accès principal doit être situé au niveau de la venelle de Kerilis et une aire de retournement, calibrée aux besoins de l'opération (usagers et services), doit permettre la bonne circulation au sein de l'opération. Des accès secondaires peuvent être prévus pour desservir la partie sud et/ou nord du site.

Afin d'améliorer la transversalité du site, des liaisons douces peuvent être réalisées. En complément, un cheminement reliant l'aire de stationnement et la place de la Liberté peut donc être aménagé.

Les constructions pressenties au sud du site doivent respecter un alignement est-ouest de leur faitage.

L'urbanisation de la zone peut se faire dans le cadre d'une ou plusieurs opérations, à condition de ne pas compromettre la réalisation de l'Orientation d'Aménagement et de Programmation du secteur et de la centralité.